

2023-UNAT-1327, Husein Taha Abu Heija

Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNAT a jugé que, en vue du dossier de cas, la décision administrative contestée était la décision de ne pas reclassifier le poste du membre du personnel, qui a été communiqué à l'appelant dans une réponse définitive et sans ambiguïté le 9 juillet 2019.

Les lettres ultérieures à l'appelant n'étaient que des réitérations uniquement de cette décision. L'UNRWA DT avait raison de conclure que l'appelant n'a pas soumis de demande de révision en temps opportun, comme requis avant de déposer sa demande auprès de l'UNRWA DT, étant donné que M. Abu Heija n'avait déposé sa demande de révision de la décision que plus d'un an après recevoir la décision de juillet 2019.

L'UNAT a rejeté l'appel et affirmé le jugement n ° UNRWA / DT / 2021/064.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Un membre du personnel a contesté une décision de l'UNRWA concernant la classification de son poste dans le cadre d'une nouvelle échelle de salaire de santé au travail.

Dans le jugement n ° UNRWA / DT / 2021/064, l'UNRWA DT a conclu que le membre du personnel n'avait pas soumis de demande en temps opportun de révision de la décision et a rejeté la demande comme non créable ratione materiae.

Le membre du personnel a fait appel.

Principe(s) Juridique(s)

Une décision administrative appelable est une décision selon laquelle sa caractéristique clé est la capacité de produire des conséquences juridiques directes affectant les termes de la nomination d'un membre du personnel. Il fait partie des devoirs et des pouvoirs inhérents d'un juge pour interpréter et comprendre adéquatement la demande soumise et identifier ce qui est contesté. L'UNAT jurisprudence est clair que la demande de révision de la décision offre à l'administration la possibilité de réévaluer la situation et de corriger les erreurs ou les erreurs possibles. Ni l'UNRWA DT ni le Tribunal d'appel ne peuvent suspendre ou renoncer à la date limite pour avoir demandé un examen de la décision. Une réitération ou une réaffirmation ultérieure d'une décision précédemment communiquée n'est pas une nouvelle décision administrative déclenchant un nouveau délai d'appel.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Applicants/Appellants

Husein Taha Abu Heija

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2022-1658

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

19 Avr 2023

President Judge

Juge Gao

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Définition

Contrôle hiérarchique

Matière (ratione materiae)

Classification (poste)

Décision administrative

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 7

UNRWA Règles du personnel de la région

- Disposition 111.2

UNRWA Statut TC

- Article 2.1(a)
- Article 8

Jugements Connexes

2021-UNAT-1102

2019-UNAT-967

2018-UNAT-876

2017-UNAT-765

2022-UNAT-1241

2021-UNAT-1149

2019-UNAT-959